Droits Quotidiens

Comment suis-je tenu au courant des attributions de logements sociaux (Wallonie) ?

Mise à jour : Vendredi 30 avril 2021
Région wallonne

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

Vous êtes informés de 2 manières des décisions d'attribution de logements prises par le **comité d'attribution**.

- **Le courrier postal**

Il est envoyé aux candidats-locataires auxquels un logement est attribué.

Attention, ne vous réjouissez pas trop vite si vous recevez un courrier de votre SLSP. Lisez-le attentivement, certaines SLSP envoient un courrier aux candidats qui suivent le candidat désigné sur la liste d'attente. Ainsi, si celui-ci refuse ou ne remplit plus les conditions, elles désignent directement le suivant.

- **L'affichage aux valves de la SLSP**

Toute personne peut prendre connaissance des décisions d'attribution qui sont prises en consultant les valves.

Attention, toutes les décisions d'attribution doivent être motivées. La SLSP doit donc justifier sa décision.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Articles 4 à 6 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

Article 148ter Code wallon de l'habitation durable.

Les documents types

Comment suis-je tenu au courant des attributions de logements sociaux (Wallonie) ?

Comment suis-je tenu au courant des attributions de logements sociaux (Wallonie) ?

CC BY NC ND